

SAINT HIPPOLYTE DE CATON

30360

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

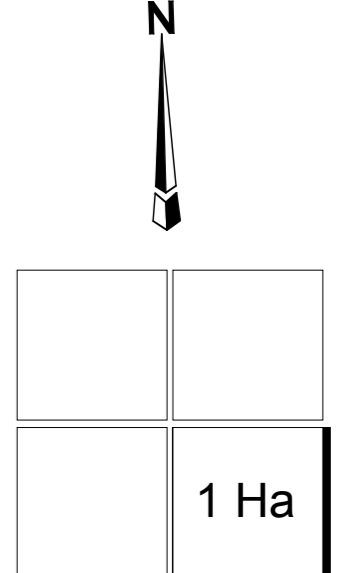
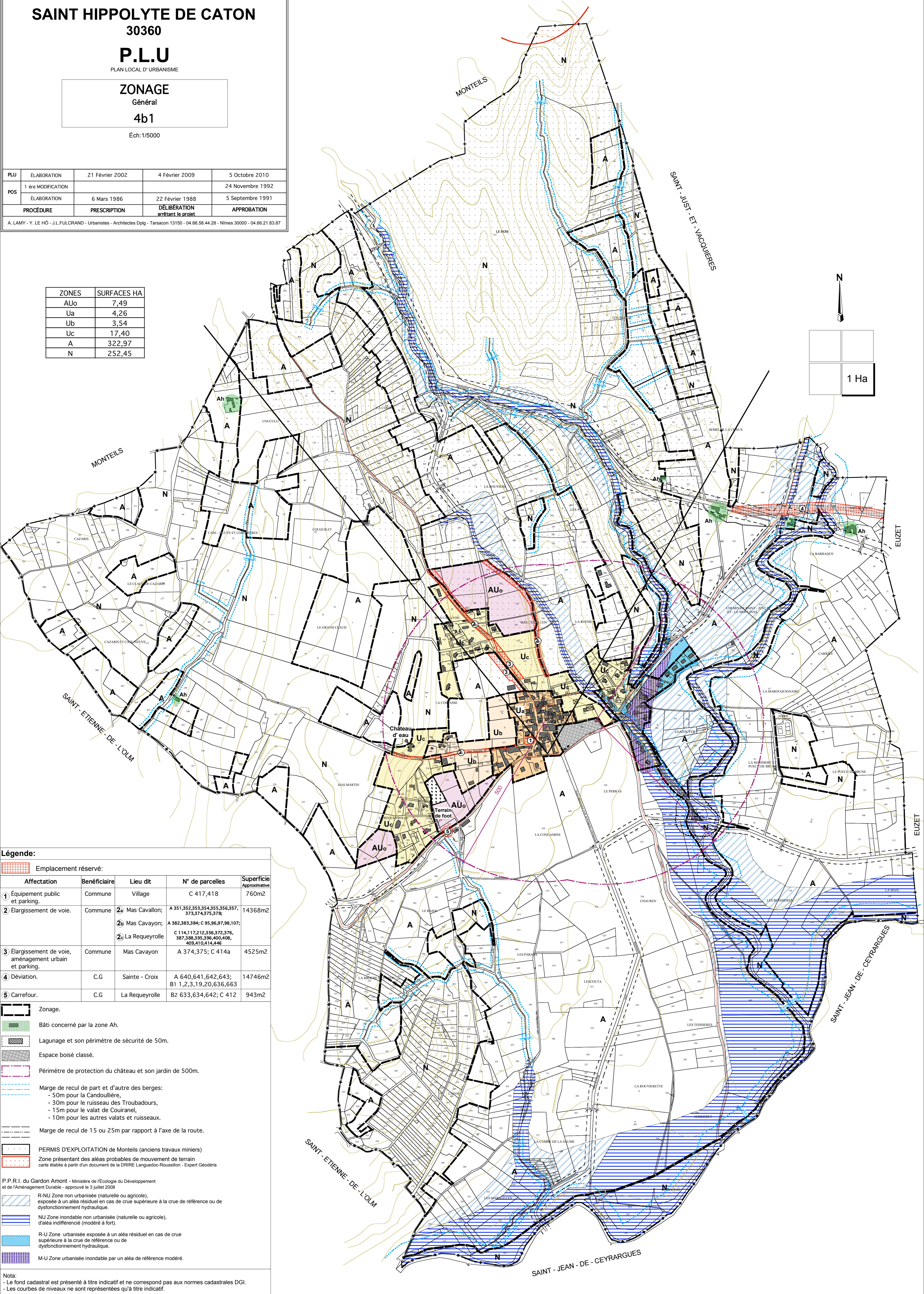
Général

4b1

Éch:1/5000

PLU	ELABORATION	21 Février 2002	4 Février 2009	5 Octobre 2010
POS	1 ^{ère} MODIFICATION			24 Novembre 1992
	ELABORATION	6 Mars 1986	22 Février 1988	5 Septembre 1991
	PROCÉDURE	PRESCRIPTION	DÉLIBÉRATION arrêtant le projet	APPROBATION
A. LAMY - Y. LE HÔ - J.L.FULCRAND - Urbanistes - Architectes Dplg - Tarsacon 13150 - 04.66.58.44.28 - Nîmes 30000 - 04.66.21.83.87				

ZONES	SURFACES HA
AUo	7,49
Ua	4,26
Ub	3,54
Uc	17,40
A	322,97
N	252,45



Légende:

Emplacement réservé:

Affectation	Bénéficiaire	Lieu dit	N° de parcelles	Superficie Approximative
1 Équipement public et parking.	Commune	Village	C 417,418	760m2
2 Élargissement de voie.	Commune	2a Mas Cavayon;	A 351,352,353,354,355,356,357,373,374,375,378;	14368m2
		2b Mas Cavayon;	A 382,383,384; C 95,96,97,98,107;	
		2c La Requeyrolle	C 114,117,212,356,372,376,387,388,395,396,400,408,409,410,414,446	
3 Élargissement de voie, aménagement urbain et parking.	Commune	Mas Cavayon	A 374,375; C 414a	4525m2
4 Déviation.	C.G	Sainte - Croix	A 640,641,642,643; B1 1,2,3,19,20,636,663	14746m2
5 Carrefour.	C.G	La Requeyrolle	B2 633,634,642; C 412	943m2

Zonage.

- Bâti concerné par la zone Ah.
- Lagunage et son périmètre de sécurité de 50m.
- Espace boisé classé.
- Périmètre de protection du château et son jardin de 500m.
- Marge de recul de part et d'autre des berges:
 - 50m pour la Candoulière,
 - 30m pour le ruisseau des Troubadours,
 - 15m pour le valat de Couranel,
 - 10m pour les autres valats et ruisseaux.
- Marge de recul de 15 ou 25m par rapport à l'axe de la route.

PERMIS D'EXPLOITATION de Monteils (anciens travaux miniers)

- Zone présentant des aléas probables de mouvement de terrain carte établie à partir d'un document de la DIRE Languedoc-Roussillon - Expert Géodésis

P.P.R.I. du Gardon Amont - Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durable - approuvé le 3 juillet 2008

- R-NU Zone non urbanisée (naturelle ou agricole), exposée à un aléa résiduel en cas de crue supérieure à la crue de référence ou de dysfonctionnement hydraulique.
- NU Zone inondable non urbanisée (naturelle ou agricole), d'aléa indifférencié (modéré à fort).
- R-U Zone urbanisée exposée à un aléa résiduel en cas de crue supérieure à la crue de référence ou de dysfonctionnement hydraulique.
- M-U Zone urbanisée inondable par un aléa de référence modéré.

Nota:

- Le fond cadastral est présenté à titre indicatif et ne correspond pas aux normes cadastrales DGI.
- Les courbes de niveaux ne sont représentées qu'à titre indicatif.